

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 3 OCTOBRE 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 3 octobre 2023, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heure par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2023-10-204

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter l'ordre du jour.

2023-10-205

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023–

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

2023-10-206

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	78198	exploitation des eaux usées	2,472.42\$
- Eurofins Environex	911680	analyse d'eau	251.80\$
- Diana Lussier Pelletier	328635	entretien de septembre	1,724.63\$
- Anachem Ltée	10754	nett./vidange toilette en béton août	239.55\$
- Municipalité St-Paul	20524	quote-part incendie 4 de 4	41,028.67\$
- Ministère des Finances	106213	2 ^e vers. SQ.	59,040.00\$
- Normand Gagné	2023-92	spectacle journée de la culture	1,149.75\$
			TOTAL : 105,906.82 \$

2023-10-207

Acceptation des comptes à payer en octobre 2023 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 3 octobre 2023 au montant de 139,737.37\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois de septembre 2023 au montant de 139,737.37\$ à être payés en octobre 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-10-208

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou de la secrétaire –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale et la secrétaire au montant 1,960.00\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Visa		
- Funio	renouvellement domaine	22.07\$ U.S.
- Amazon	album photo consul	20.47\$
- Cartouches Certifiées	cartouches d'encre	217.14\$
- Déménagement Cargo Transport Inc.	déménagement sculpture	1,379.70\$
- Imprimerie André	cartes d'affaires	103.47\$
- Serrurier Chamberland	copies clés	126.47\$
- Bureau en Gros	fournitures bureau	75.12\$
- Uniprix	impression photos	15.56\$

2023-10-209

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2023-10-210

Projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie (9-1-1 Incendie) –

CONSIDÉRANT la révision actuelle des services de la Centrale d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui couvre actuellement plusieurs municipalités du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation des services de répartition pour les appels d'urgence et que CAUCA propose dorénavant un système de quote-part selon la population afin de financer ses services ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre le service de répartition des appels d'urgence actuellement sur son territoire et qu'elle a fait part de son ouverture à augmenter la

couverture de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT la collaboration existante entre les services incendies de la MRC du Haut-Richelieu et la réaffirmation de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une étude pour ce projet de regroupement pourrait être subventionnée dans le cadre du Fonds régions et ruralité — Volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale — Axe Coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait responsable de déposer la demande d'aide financière au nom des municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal autorise la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à préparer une demande d'aide financière en son nom au Fonds régions et ruralité Volet 4 — Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale — Axe Coopération intermunicipale, afin de procéder à l'étude de faisabilité d'un regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu ainsi que le coût pour les municipalités qui y participeraient.

2023-10-211

Appel d'offres de services professionnels hydrogéologie : Analyse des soumissions reçues –

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose le rapport d'ouverture des soumissions qui se résume comme suit :

Deux firmes d'hydrogéologue ont déposé leurs soumissions pour l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels en hydrogéologie pour l'implantation d'un nouveau puits sur le terrain de l'édifice municipal qui devra fournir de l'eau à un édifice public, la firme sera mandatée pour tout le processus, soit :

- Groupe Akifer Inc. au montant de 28,780.54\$ taxes incluses;
- Laforest Nova Aqua Inc. au montant de 35,098.70\$ taxes incluses.

Les deux soumissions sont conformes.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu de constater le rapport d'ouverture des soumissions.

C'est un constat d'ouverture de soumissions, la municipalité a invité des fournisseurs, aucun membre du conseil ne peut être en accord ou désaccord avec le fait qu'un fournisseur dépose une soumission, surtout lorsqu'ils ont été invités.

2023-10-212

Services professionnels en hydrogéologie : Octroi du contrat s'il y a lieu –

ATTENDU QUE Monsieur Gaétan Fortin, conseiller a fait mention de son désaccord avec l'octroi du contrat à la Firme Groupe Akifer inc.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à la majorité des membres présents, que la municipalité accorde le contrat à la Firme Groupe Akifer inc pour les services professionnels en hydrogéologie afin d'implanter un nouveau puits sur le terrain de l'édifice municipal lequel devra fournir de l'eau à un édifice public ;

QUE le contrat accordé soit tel que la soumission déposée au montant de 28,780.54\$ incluant les taxes applicables.

2023-10-213

Activité d'Halloween –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter l'activité suivante ainsi que les dépenses ci-rattachant:

- Cinéma Halloween, vendredi 13 octobre avec remise de bonbons.

2023-10-214

Autorisation achat de décorations de Noël –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser un budget de 5,000.00\$ pour l'achat de décorations de Noël.

2023-10-215

Dépouillement d'arbre de Noël –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le dépouillement aura lieu le 3 décembre 2023 sur le terrain de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;
- Qu'une dépense soit autorisée entre 20.00\$ et 25.00\$ plus les taxes applicables par enfant inscrit pour l'achat de cadeaux ;
- D'accepter que les responsables des loisirs de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix organisent l'activité.

2023-10-216

Autorisation pour achat de bulbes pour aménagement paysager–

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser un budget de 200.00\$ pour l'acquisition de bulbes pour les aménagements paysagers.

2023-10-217

Demande de nettoyage de fossés : chemin 3^e Ligne –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la demande de reprofilage de fossés entre le 970 et 1112 chemin 3^e Ligne :

- De faire signer le règlement numéro 401 au demandeur et propriétaires respectifs ;
- D'autoriser la firme Transport Alain Grégoire à effectuer les travaux ;
- D'aviser les propriétaires qui sont touchés par la présente demande.

2023-10-218

Autorisation remplacement d'un ponceau dans le rang Pir-Vir –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser les travaux de remplacement d'un ponceau dans le rang Pir-Vir qui a été jugé

nécessaire suite au dépôt du rapport du Plan d'intervention du Programme d'Aide à la Voirie Locale :

Que les travaux de remplacement du ponceau seront faits par la firme Transport Alain Grégoire;

Que les travaux de pavages seront faits par la firme Pavage Daudi si possible avant l'hiver.

2023-10-219

Mandat Florent Guay : remplacement lumière extérieure du côté de l'édifice municipal –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de la firme Florent Guay Électrique pour le remplacement de la lumière extérieure au coût de 663.99\$ plus les taxes applicables ainsi que le temps pour la main-d'œuvre non inclus dans la soumission.

2023-10-220

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. MTMD : Subvention accordée au programme PAVL 12,800.00\$;
2. MTMD : Subvention accordée au programme PAVL 10,000.00\$.

Le conseiller Gaétan Fortin déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain sujet. Le conseiller Gaétan Fortin se retire de la séance du conseil à compter de 20h08. Le quorum est maintenu.

2023-10-221

Demande de démolition de l'annexe au 772, chemin 4^e Ligne : Patrimoine bâti –

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale a reçu une demande de démolition relative à l'annexe du 772, chemin 4^e Ligne à Saint-Valentin ;

ATTENDU QUE ladite propriété est considérée par la municipalité comme étant citée dans le patrimoine bâti ;

ATTENDU QUE le projet de Loi 69 adopté en avril 2021 stipulait que la municipalité devait attendre 90 jours avant l'émission du permis de démolition puisqu'il s'agit d'un bâtiment construit avant 1940 ;

ATTENDU QUE le projet de Loi 103 a apporté un changement à cet égard ;

ATTENDU QU'après l'analyse du dossier par le Ministère, la municipalité pourra délivrer ou non le permis selon l'information du Ministère et s'il juge nécessaire d'intervenir dans ce dossier et ce dans un délai maximum de 90 jours ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu les documents relatifs à cette demande afin de prendre une décision éclairée dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal est en accord avec ledit projet de démolition tel que présenté ;

Que si la municipalité reçoit un avis favorable de la part du Ministère, le conseil municipal autorise l'inspectrice municipale à émettre ledit permis de démolition pour l'annexe du 772, chemin 4^e Ligne.

Le conseiller Gaétan Fortin réintègre la séance du conseil à compter de 20h09.

2023-10-222

Nomination maire suppléant –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer le maire suppléant selon le calendrier suivant :

Novembre, Décembre 2023 :	Monsieur Gaétan Fortin
Janvier, Février, Mars 2024 :	Madame Michelle Richer
Avril, Mai 2024 :	Monsieur Paolo Girard
Juin, Juillet, Aout 2024 :	Monsieur Luc Van Velzen
Septembre, Octobre 2024 :	Monsieur Pierre Vallières

2023-10-223

Demande pour ouvrir les lumières : Piste de marche –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de donner suite à une demande faite par les citoyens, pour que la piste de marche soit éclairée lorsque les périodes d'ensoleillement sont moins longues, et ce jusqu'à 21h00 maximum.

2023-10-224

Acceptation soumission licence Office 2023 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de la firme Développement Innovations Haut-Richelieu au montant de 448.40\$ incluant les taxes pour l'installation d'une licence Office pour le portable du poste de la secrétaire.

2023-10-225

Tournoi Inter-Régional HMB de Napierville : Demande de commandite –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir un partenariat bronze au coût de 150.00\$ pour le tournoi Inter-Régional HMB de Napierville pour la saison 2023-2024.

2023-10-226

Demande Marché de Noël École Alberte-Melançon –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accorder un montant de 100.00\$ pour le salon de Noël du 1^{er} décembre, organisé par l'école Alberte-Melançon.

2023-10-227

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:35 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière